



# BCEAO

BAHQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

## Direction Nationale pour Burkina

Agence Principale de Ouagadougou  
Service des Etudes et de la Statistique

## COMPTE RENDU DE LA PREMIERE REUNION DE CONCERTATION BCEAO / CNPB AU TITRE DE L'ANNÉE 2017

La première rencontre semestrielle de l'année 2017 entre la Direction Nationale de la BCEAO pour le Burkina et le Conseil National du Patronat Burkinabè (CNPB) s'est tenue le mardi 30 mai 2017, à partir de 09 heures, dans les locaux de l'Agence Principale de la BCEAO à Ouagadougou.

Présidée par Monsieur Charles Luanga KI-ZERBO, Directeur National de la BCEAO pour le Burkina, la rencontre a enregistré la participation d'une délégation de vingt-deux (22) membres du CNPB, conduite par Monsieur Harouna TOGUYENI, Secrétaire chargé de l'Information, Porte-parole du Bureau du CNPB, représentant le Président.

Dans son mot introductif, le Directeur National a indiqué que cette première rencontre de l'année 2017 se tient au lendemain de la 15<sup>ème</sup> rencontre Gouvernement/Secteur privé, tenue le 8 mai 2017 à Bobo-Dioulasso, sur le thème « Quelles mesures pour une contribution efficace du secteur privé à la mise en œuvre du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) » ? A cet égard, la communauté des affaires est attendue pour contribuer pleinement à la croissance économique, dont les dernières estimations tablent sur un taux de 7% en 2017.

Monsieur TOGUYENI a félicité la BCEAO pour la tenue régulière de la rencontre, la richesse des échanges et les informations partagées. Il a relevé que l'activité économique a enregistré une légère reprise au cours du premier trimestre 2017 mais se ressent toujours de l'impact des crises sociopolitiques de 2014 et 2015. Cette situation serait en lien avec le contexte national marqué par une situation sécuritaire améliorée, mais encore préoccupante et un climat social difficile empreint de grèves des différents secteurs de la fonction publique. Abordant le sujet de la rencontre Gouvernement/Secteur privé, Monsieur TOGUYENI a indiqué que la rencontre a été l'occasion d'interpeller le Gouvernement sur leurs préoccupations relatives notamment à la prise en charge des pillages et destructions d'entreprises subies lors de l'insurrection d'octobre 2014.

La rencontre a permis de passer en revue les points ci-après :

- ✓ Etat de mise en œuvre des recommandations des rencontres antérieures ;
- ✓ Retour d'informations économiques ;
- ✓ Réponses aux points de préoccupations du CNPB ;
- ✓ Questions diverses.

## I. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DES RENCONTRES ANTERIEURES

Les participants ont relevé une mise en œuvre intégrale des recommandations des réunions antérieures, qui consistaient à :

- ✓ proposer des mesures incitatives en faveur des entreprises vertueuses, dans le cadre de la relecture du Règlement N09/2010/CM/UEMOA du 1<sup>er</sup> octobre 2010 relatif aux relations financières extérieures des Etats membres de l'UEMOA ;
- ✓ mettre en œuvre des actions favorisant le développement de l'offre de services d'assurance au niveau local, dans le cadre de la maîtrise des coûts desdits services ;
- ✓ diffuser le compte rendu et les documents des rencontres BCEAO-CNPB auprès des membres du Conseil ;
- ✓ identifier au préalable des sujets et questions devant faire l'objet d'échange au cours des rencontres semestrielles. A ce sujet, les propositions du CNPB devront être communiquées au Secrétariat deux mois avant la tenue de la prochaine rencontre, afin que les structures responsables puissent se préparer convenablement.

L'état de mise en œuvre de ces recommandations est indiqué dans le tableau ci-joint à l'annexe 1.

## II. RETOUR D'INFORMATIONS ECONOMIQUES

Au titre de ce point de l'ordre du jour, la BCEAO a fait six (06) exposés portant sur les thèmes suivants :

- ✓ Situation économique récente ;
- ✓ Informations sur le projet en cours de rénovation de l'échantillon du dispositif de suivi de la conjoncture : suite du processus en cours ;
- ✓ Rapatriement des recettes d'exportation ;
- ✓ Dispositif de financement des PME/PMI de la BCEAO.

A l'issue des présentations, les participants du CNPB ont fait des observations et commentaires qui se résument comme suit :

- ✓ le déphasage apparent entre le taux d'inflation calculé et les prix sur le marché tels qu'ils sont appréhendés par les consommateurs ;
- ✓ les inquiétudes sur le taux de croissance de l'UEMOA au titre de l'année 2017 au regard de la stagnation ou de la baisse des cours des principaux produits exportés (café, cacao, etc.) ;
- ✓ le taux de financement de l'économie qui est relativement faible ;
- ✓ le débat dans la presse sur la gestion des réserves de change et le compte d'opérations ;
- ✓ la consolidation des réserves de change ;
- ✓ les modalités d'accès au financement des PME/PMI.

Le Directeur National a pris bonne note des différentes informations que les membres du CNPB ont portées à la connaissance de la BCEAO à travers leurs préoccupations ainsi que leurs contributions aux échanges. Il a indiqué que les Services techniques de la Banque Centrale relèvent sur les marchés, chaque jour ouvré, les prix réels de plus d'une centaine d'articles. Il a rassuré qu'il n'existe donc pas de contradiction ou de différence entre le taux d'inflation calculé et les prix sur le marché tels qu'ils sont appréhendés par les consommateurs. Le Directeur National a évoqué au passage les récentes mises à jour de la

méthodologie de calcul de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC), en vue de la prise en compte des prix dans les centres ruraux. Il a rappelé au passage la nécessité pour les différents acteurs de fournir à la Banque Centrale des données fiables, gage d'une analyse pertinente de l'évolution de la conjoncture.

Le Directeur National a également relevé que les indicateurs de suivi du rapatriement des recettes d'exportation qui ont enregistré des niveaux satisfaisants font l'objet d'une attention particulière des Autorités de la Banque Centrale au regard de leur importance.

S'agissant du débat sur la gestion des réserves de change et le compte d'opérations, il a donné un aperçu du fonctionnement institutionnel du régime de change, de l'Accord de coopération monétaire et de la convention de compte d'opérations. Il a corrigé au passage l'erreur consistant à affirmer que la proportion des réserves de change de l'Union logées dans un compte au Trésor français constitue des avoirs bloqués des opérateurs économiques, les contre-valeurs en francs FCFA des transactions ayant été intégralement mises à la disposition des agents économiques concernés.

Au sujet des inquiétudes sur le taux de croissance de l'UEMOA et le taux de financement de l'économie, le Directeur National a souligné la capacité d'adaptation et de résilience démontrée par les économies de l'Union au cours des années récentes, ainsi que l'enjeu de leur financement qui a été au cœur des décisions de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA du 06 juin 2012.

### III. REPONSES AUX POINTS DE PREOCCUPATIONS DU CNPB

Les préoccupations soulevées par le CNPB ainsi que la synthèse des réponses apportées par la BCEAO se présentent comme suit :

#### **1. L'accès au crédit d'investissement pour le secteur de l'enseignement privé. Les banques hésitent à accompagner les écoles privées lorsque le délai de remboursement dépasse 5 ans**

Il a été rappelé que la politique de la monnaie et du crédit mise en œuvre par la Banque Centrale a rompu avec l'orientation sectorielle du crédit au profit de dispositions plus souples de marché, laissant aux banques et établissements financiers l'entière responsabilité de mise en place de crédit. La mobilisation de ressources longues conditionne à cet égard l'extension des durées de remboursement des crédits. Par ailleurs, l'Etat a défini des objectifs de renforcement du capital humain à travers le Programme National de Développement Economique et Social (PNDES), qui pourrait justifier des efforts particuliers dans ce domaine.

#### **2. La facilitation de l'accès au crédit habitat**

Le CNPB a été informé que l'accès au crédit habitat est une préoccupation qui est ressorti dans le diagnostic du financement des économies de l'Union, établi par le Comité ad hoc mis en place par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union. Pour y faire face, il est inscrit dans le plan d'actions issu de ces travaux, l'appui à la création et au développement de fonds spécialisés dont la Caisse Régionale de Refinancement Hypothécaire (CRRH-UEMOA). La mission de cette caisse est de refinancer, au profit de ses actionnaires (banques commerciales), les prêts au logement octroyés par ceux-ci à leur clientèle.

Il a été également rappelé que l'entrée en vigueur, pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 du nouveau dispositif prudentiel conforme aux règles internationales, va induire des éléments d'incitations du financement de l'habitat. Ainsi l'immobilier résidentiel sera pondéré à 35% dans l'évaluation du risque de crédit contre une pondération standard de 100%.

Outre ces questions spécifiques aux secteurs financiers, il convient de relever que des

insuffisances telles que l'inexistence ou la faiblesse des registres cadastraux pour sécuriser le crédit hypothécaire, devraient être comblées.

Enfin, dans l'objectif d'accroître l'accès aux logements sociaux au profit des ménages de l'UEMOA, la Banque Mondiale, en relation avec la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et la Commission de l'UEMOA, envisage, à travers un projet régional en cours de finalisation, la mise en place d'un mécanisme de soutien à l'aide de lignes de crédit, de fenêtres de refinancements aux banques et aux Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) et d'assistance technique aux Etats pour la gestion des questions foncières.

**3. La difficulté dans l'ouverture de comptes bancaires dans les pays étrangers : dans le cadre de prestations à l'étranger avec des entreprises partenaires de pays membres de l'Union et qui nécessitent l'ouverture de compte bancaire dans le pays desdits partenaires, les banques exigent une nouvelle immatriculation au registre du commerce de ces pays hôtes.**

L'entrée en relation d'une entreprise résidente avec une autre d'un pays de l'espace UEMOA, même immatriculée dans son pays d'origine, nécessite la présentation de documents dont le registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM). L'exigence faite par les banques de l'UEMOA d'une nouvelle immatriculation au registre du commerce des pays hôtes, comme condition pour l'ouverture de compte bancaire, obéirait à un objectif d'ordre fiscal. Le dispositif réglementaire qui encadre cette pratique a été rappelé. Il s'agit notamment de l'article 43 du Règlement n°15/2002/CM/UEMOA du 19 septembre 2002 relatif aux systèmes de paiement dans les pays membres de l'UEMOA. Cet article oblige toutes les banques à recueillir, préalablement à l'ouverture du compte pour une société, un certain nombre de documents dont le Registre du Commerce et du Crédit Mobilier.

Le représentant de l'Ordre National des Experts Comptables et Comptables Agréés (ONECCA) a relativisé la préoccupation telle qu'exprimée par le CNPB. Il a indiqué que lorsqu'il s'agit d'un agent économique résident de l'UEMOA, il suffit de présenter aux structures en charge de la gestion fiscale de l'économie hôte une attestation de domiciliation fiscale délivrée par son pays d'origine pour bénéficier des régimes d'imposition prévus par les dispositions du Règlement n°08/2008/CM/UEMOA du 26 septembre 2008. Il a terminé son propos en soulignant que le Règlement n°08/2008/CM/UEMOA vise à éviter la double imposition au sein de l'UEMOA et à définir les règles d'assistance fiscale.

**4. La non application par les Impôts de la réglementation sur les instruments de paiement : depuis 2015, face aux nombreux chèques sans provision, la Direction Générale des Impôts a revu la procédure de paiement des impôts par chèques qui impose désormais aux contribuables des allers-retours entre la banque et les impôts en violation de la réglementation sur les moyens de paiement. Pourquoi ne pas appliquer les sanctions prévues par les textes à l'encontre des tireurs de chèques sans provision au lieu de sanctionner tous les contribuables?**

Le CNPB a été informé que la nouvelle procédure a permis à l'Etat de dégonfler de façon significative des impayés liés aux chèques sans provision. A titre d'illustration, les statistiques communiquées par les banques sur les chèques impayés présentés par le Trésor public dans le Système Interbancaire de Compensation Automatisé dans l'UEMOA (SICA-UEMOA) ont fait ressortir 32 chèques rejetés pour insuffisance ou manque de provision représentant un montant total de 42.312.488 FCFA au cours du premier trimestre 2016 (en trois mois d'application de ladite mesure) contre 308 chèques de 2.350.693.780 FCFA, sur la même période de l'année précédente. Cette situation a conforté l'Etat sur le bien fondé de la nouvelle procédure, qui, selon l'Administration financière, ne remettrait pas formellement en cause l'usage du chèque mais modifierait seulement le circuit d'encaissement.

Il a également été rappelé la création, par le Conseil National de la Transition, d'une commission d'enquête parlementaire sur la fraude fiscale, l'impunité fiscale, les restes à

recouvrer des régies de recettes ainsi que les chèques revenus impayés du Trésor sur les années 2012, 2013 et 2014. Selon les estimations de cette commission d'enquête, à la date du 31 octobre 2015, le montant total des chèques impayés s'élevait à 37,6 milliards de FCFA.

Enfin, en termes de perspectives sur les modalités de paiement des impôts et taxes, la Banque Centrale a évoqué l'organisation récente, par le CGAP (Consultative Group to Assist the Poor), d'un atelier national sur la digitalisation des paiements des particuliers en direction des administrations publiques qui s'est tenu à Ouagadougou le 23 mai 2017. Ce séminaire a mis en exergue, sur la base d'études menées par le CGAP, les opportunités et les défis de la dématérialisation des paiements effectués par les citoyens en faveur de l'Etat et par l'Etat aux bénéfices des citoyens.

#### **IV. RECOMMANDATIONS ISSUES DE LA RENCONTRE**

La rencontre a formulé de nouvelles recommandations ainsi qu'il suit :

##### **Pour la BCEAO :**

1. Faire une présentation sur la Centrale des Incidents de Paiements (CIP) ;

##### **Pour le CNPB :**

2. Engager des échanges entre le secteur de l'enseignement privé et celui des banques en vue de réduire les contraintes d'accès au crédit à moyen et long terme. A cet effet, le CNPB pourrait soumettre une étude sectorielle à l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers du Burkina (APBEF) avec copie à la Direction Nationale de la BCEAO.

#### **V. QUESTIONS DIVERSES**

Au titre des questions diverses, aucun point n'a été évoqué.

La date du jeudi 23 novembre 2017 a été retenue pour la seconde rencontre au titre de l'année 2017.

A la fin des échanges, intervenue à 12 heures 25 minutes, un cocktail a été offert par le Directeur National aux participants, au nom de Monsieur le Gouverneur de la BCEAO.

Fait à Ouagadougou, le 06 juillet 2017

## ANNEXE I : POINT SUR L'ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS

## RECOMMANDATIONS ISSUES DE LA RENCONTRE DU 17 NOVEMBRE 2016

N° D'ORDRE	RECOMMANDATIONS	RESPONSABLES	ECHEANCES	OBSERVATIONS / ETAT DE MISE EN OEUVRE
1	Proposer, dans le cadre de la relecture du Règlement N09/2010/CM/UEMOA du 1 <sup>er</sup> octobre 2010 relatif aux relations financières extérieures des Etats membres de l'UEMOA, des mesures incitatives en faveur des entreprises vertueuses	<b>BCEAO</b>	<b>30/05/17</b>	La recommandation a été transmise aux Directions compétentes du Siège de la BCEAO, et la Direction Nationale l'inscrira, au moment opportun, à l'ordre du jour des échanges inter-sites relatifs à la révision du N09. A cet effet, une contribution du CNPB est souhaitable sur le contenu pratique des mesures incitatives.

N° D'ORDRE	RECOMMANDATIONS	RESPONSABLES	ECHEANCES	OBSERVATIONS / ETAT DE MISE EN OEUVRE
2	Mettre en œuvre des actions favorisant le développement de l'offre de services d'assurance au niveau local, dans le cadre de la maîtrise des coûts desdits services	<b>CNPB</b>	<b>30/05/17</b>	Recommandation prise en charge par l'APSAB à travers les deux propositions ci-après : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les importateurs à ne plus souscrire leur assurance dans les pays exportateurs ;</li> <li>• Mener une bonne communication pour amener les importateurs à souscrire des garanties « Tous Risques » au Burkina Faso au lieu des FAP Sauf.</li> </ul>
3	Diffuser le compte rendu et les documents des rencontres BCEAO-CNPB auprès des membres du Conseil	<b>CNPB</b>	<b>30/05/17</b>	Les comptes rendus et les documents sont diffusés auprès des participants et des organisations professionnelles. Ils sont également mis en ligne sur le site web du CNPB ( <a href="http://www.patronat.bf">www.patronat.bf</a> )
4	Identifier au préalable des sujets et questions devant faire l'objet d'échange au cours des rencontres semestrielles. A ce sujet, le CNPB pourrait faire une proposition au Secrétariat deux mois avant la tenue de la prochaine rencontre, afin que les structures responsables puissent se préparer convenablement	<b>CNPB</b>	<b>30/05/17</b>	Le CNPB voudrait proposer dans le cadre de la rencontre du deuxième semestre, un point à l'ordre du jour, relatif aux difficultés du secteur de l'hôtellerie qui sera présenté par l'Association Patronale des Hôteliers et Restaurateurs du Burkina (APHRB).

**NOUVELLES RECOMMANDATIONS ISSUES DE LA RENCONTRE DU 30 MAI 2017**

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>RECOMMANDATIONS</b>	<b>RESPONSABLES</b>	<b>ECHEANCES</b>	<b>OBSERVATIONS / ETAT DE MISE EN OEUVRE</b>
1	Faire une présentation sur la Centrale des Incidents de Paiements (CIP)	<b>BCEAO</b>	<b>23/11/2017</b>	
2	Engager des échanges entre le secteur de l'enseignement privé et celui des banques en vue de réduire les contraintes d'accès au crédit à moyen et long terme. A cet effet, le CNPB pourrait soumettre une étude sectorielle à l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers du Burkina (APBEF) avec copie à la Direction Nationale de la BCEAO	<b>CNPB</b>	<b>23/11/2017</b>	

## **ANNEXE II : LISTE DES PARTICIPANTS**

### **Au titre de la BCEAO :**

- ◆ Monsieur Charles Luanga KI-ZERBO, Directeur National ;
- ◆ Monsieur Adama SANKARA, Directeur de l'Agence Principale ;
- ◆ Monsieur Benjamin NANEMA, Contrôleurs des Opérations Principal ;
- ◆ Monsieur Mamadou DIALLO, Contrôleurs des Opérations ;
- ◆ Monsieur Richard KIMA, Chef du Service de la Microfinance et des Systèmes Financiers Décentralisés ;
- ◆ Madame Kiswendsida Judith Valérie KABORE, Chef du Service des Etablissements de Crédit ;
- ◆ Monsieur Anselme SOME, Chef du Service des Opérations Bancaires ;
- ◆ Monsieur Ahmed Racine YAGO, Adjoint au Chef du Service des Etudes et de la Statistique ;
- ◆ Monsieur Sibiri TRAORE, Agent d'Encadrement au Service des Etudes et de la Statistique ;
- ◆ Monsieur Bakary BARRO, Agent d'encadrement au Service des Etudes et de la Statistique.

### **Au titre du CNPB :**

- ◆ Monsieur Harouna TOGUYENI, Secrétaire chargé de l'Information, Porte-parole du Bureau du CNPB ;
- ◆ Monsieur Désiré NAKOULMA, Secrétaire chargé de la Formation et de l'Orientation du CNPB ;
- ◆ Monsieur Wenceslas BANCE, Responsable du Service Economique ;
- ◆ Monsieur Hermann NAGALO, Administrateur Général de BURKINA PME/PMI ;
- ◆ Monsieur Ismael Kiswendsida BIDIGA, Chargé de communication/Syndicat des Pharmaciens du Burkina ;
- ◆ Monsieur NEBIE Billy Moussa, Chargé de Programme de l'Association des Professionnels de l'Irrigation Privée et des Activités Connexes (APIPAC) ;
- ◆ Monsieur Seydou TRAORE, Responsable Service Etudes et Planification/CNPB ;
- ◆ Monsieur Akel HEMA, Vice-Président de la Fédération Nationale des Industries de l'Agroalimentaire et de Transformation du Burkina (FIAB)/CNPB ;
- ◆ Monsieur Mouni NARE, Secrétaire Général du Syndicat National des Petites et Moyennes Entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics (SNPME/BTP) ;

- ◆ Madame A. Caroline OUEDRAOGO, Association Patronale des Hôteliers et Restaurateurs du Burkina Faso (APHRB) ;
- ◆ Madame Philomène YAMEOGO, Secrétaire Générale du CNPB ;
- ◆ Monsieur Jean Baptiste YAMEOGO, Président Comité Statutaire du CNPB ;
- ◆ Madame Priscille ZONGO, Chambre des Mines du Burkina ;
- ◆ Monsieur Roland SOW, Groupement des Transitaires du Burkina (GTB) ;
- ◆ Monsieur Fabien OUEDRAOGO, Président de l'Ordre des Architectes du Burkina ;
- ◆ Madame Victoire BENAO, Femme Chef d'Entreprise/CNPB ;
- ◆ Monsieur Yacouba TRAORE, Ordre National des Experts Comptables Comptables Agréés (ONECCA) ;
- ◆ Monsieur S. Benoit ILLY, Chargé de l'organisation à l'Union Nationale des Etablissements d'Enseignement Privé Laïc (UNEEPL) ;
- ◆ Monsieur Edouard GOUO, Rapporteur Commission Transport à l'Association Professionnelle des Sociétés d'Assurance du Burkina (APSAB) ;
- ◆ Monsieur Boukaré OUEDRAOGO, Chargé des relations extérieures de l'Organisation des Transporteurs Routiers du Faso (OTRAF) ,
- ◆ Monsieur Koudbi BEREHOUDOU, Chef Département Finance/ ONATEL-SA ;
- ◆ Monsieur Paul GOUBA, Directeur ORANGE MONEY ;
- ◆ Monsieur Achille YELKOUNI, ORANGE MONEY ;
- ◆ Monsieur Serge V. W. RAMDE, Chargé d'Etude à l'Association Professionnelle des Sociétés d'Assurance du Burkina (APSAB).

